



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

Sologne
VAL DE LOIRE

COMITE SYNDICAL

Mardi 26 novembre 2024 – 19H00

MILLANCAY

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY – EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 60

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mardi 26 novembre deux-mille-vingt-quatre à 19 heures, à la Salle des Fêtes de Millançay, 8 rue du Plessis, sous la présidence de Madame Agnès THIBAUT.

Etaient présents : Mme Catherine LUNEAU, Mme Christelle DA FONTE (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY (Marcilly-en-Gault), M. Pascal LIEUVE, M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), M. Ludovic JOUANET (Orca), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Laurent LEROUX (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. Nicolas DEGUINE, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillers départementaux) M. Alexandre AVRIL (CCSR), M. Francis VALTER (Chaumont-sur-Tharonne), M. Jean-Pierre GUEMON (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orca), M. Michel GIRAUDON (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. François D'ESPINAY SAINT LUC, Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Jean-François LAHAYE (Vouzon),

Avait donné pouvoir : 2

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON, Maire de Millançay

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 41

Nombre de votants : 41 + 2 pouvoirs

Date de la convocation et date de l'ordre du jour : le 19 novembre 2024

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER et Mme VENON.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer

Madame la 1^{re} Vice-présidente du Pays de Grande Sologne constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h00. Elle remercie le maire de Millançay, Philippe AGULHON, pour son accueil, et lui laisse la parole afin que celui-ci puisse présenter sa commune et les projets en cours, notamment ceux soutenus par le Pays.

Monsieur AGULHON explique aux membres du comité que le projet important pour la commune est celui de la réhabilitation de l'étang communal des Millançois. Il rappelle que son précédent projet, la réhabilitation et l'extension d'une ancienne maison traditionnelle de sologne pour la transformer en restaurant, a bénéficié du soutien du Pays via les fonds CRST. Il informe les élus que le gérant du restaurant est satisfait de son installation et de son activité à Millançay. Ce gérant avait, auparavant, un restaurant à Villeherviers.

Puis, Madame la 1^{re} Vice-présidente reprend la parole :

- Elle fait appel à candidature pour nommer un secrétaire de séance. Monsieur Philippe AGULHON, représentant la commune de Millançay, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.

- Madame THIBAUT accueille le nouveau délégué syndical de la commune d'Orçay, Monsieur Ludovic JOUANNET, en remplacement de Madame DEWEILDE qui a quitté la Région. De même, elle informe que Monsieur François BARDON, précédemment délégué suppléant, est devenu délégué titulaire de la commune de Souvigny en Sologne.
- Madame Agnès THIBAUT soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2024 à Dhuizon.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Madame la 1^{er} Vice-présidente fait ensuite lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. **PRESENTATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE** par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires, élaboré dans le cadre du projet de Contrat Local de Santé (CLS).
2. **INFORMATIONS CRST et BILAN MI-PARCOURS**
3. **PROJET D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIATION OBLIGATOIRE « PREVOYANCE »**, proposée par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher, dans le cadre de l'application du décret n°2022-581 (projet de délibération n°2024-30 du comité syndical).
4. **QUESTIONS-INFORMATIONS DIVERSES**

1°) PRESENTATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE

Agnès THIBAUT, 1^{re} VP du Pays de Grande Sologne, rappelle aux membres du comité syndical que le Pays travaille à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé en lien avec l'ARS de Loir-et-Cher. Puis, elle laisse la parole à Monsieur Guillaume GIOT, référent santé pour le Pays de Grande Sologne et membre du copil santé du Pays.

Monsieur GIOT indique que jusqu'à présent, c'est la directrice du Pays qui assurait l'intérim du poste de coordinateur pour l'élaboration du CLS. A partir du 1^{er} décembre prochain, Madame Astrid LEVITTE MÜLLER est recrutée sur ce poste pour 3 ans (durée du CLS). Ce poste bénéficiera d'un financement d'environ 50% par l'ARS et 30% via les crédits de fonctionnement du CRST (ces crédits avaient été inscrits dès la signature du CRST en 2022 et ne viennent pas grever d'autres projets).

Monsieur GIOT rappelle aux élus que, même si le Pays n'a pas encore signé le CLS, il a néanmoins porté des actions en faveur de la santé en 2024 :

- **MARS BLEU – 2024 – DEFI CONNECTE CONTRE LE CANCER COLORECTAL** : en mars dernier, le Pays a organisé une grande campagne de promotion et de prévention du cancer colorectal sur les réseaux sociaux du Pays. Constitution d'équipes à l'échelle du territoire, dont une équipe Pays (avec le Président), une équipe à Vernou en Sologne avec Nicolas Deguine, une équipe avec les animatrices de l'EPHAD de Neung, etc.... **Objectif de cette action** : défi connecté avec l'application KIPLIN, il fallait faire le plus de pas possibles chaque jour durant un mois car l'activité physique régulière, même la marche, permet de réduire très considérablement les risques de développer un cancer du côlon. **A noter, l'équipe de l'EPHAD de Neung sur Beuvron est arrivée 2^e du Loir et Cher.**

Pour rappel, le cancer colorectal est guérissable dans 90% des cas lorsqu'il est dépisté à temps. Le dépistage se fait à partir de 50 ans sur simple remise de kit en pharmacie. Le test est à faire chez soi et il est gratuit. A ce jour, la littérature scientifique considère que 3 à 4 cancers sur dix, de manière générale, pourraient être évités grâce à l'amélioration des facteurs environnementaux (alimentation, activité physique même douce, stress, cadre de vie).

- **MATINEE DE DEPISTAGE DES CANCERS FEMININS (sein, utérus, colon) LE 12 OCTOBRE A NEUNG SUR BEUVRON.** Cette initiative, portée par le Pays, a été réalisée en partenariat avec la CPTS de Sologne et le Centre Régional de Coordination et de Dépistage des Cancers (CRCDC). Cette action s'adressait aux femmes entre 25 et 74 ans (matinée ouverte à toutes avec un ciblage particulier de la CPAM auprès des femmes éloignées des soins). Une campagne de communication a été réalisée sur les réseaux du Pays, promotion de l'action durant le forum des associations de Lamotte Beuvron, promotion auprès des associations Emmaus, le secours populaire, les restos du Cœur etc.... Cette action a permis de recevoir 18 femmes, avec proposition de frottis (10 réalisés), prises de rendez-vous en mammographie (6), remise de kit de dépistage de détection du cancer du côlon (5), rendez-vous avec une diététicienne (7), présence d'un stand proposant de l'activité physique adaptée, présence d'un stand de la ligue contre le cancer et présence d'un stand escale 41 (regroupement de beaucoup d'assocs type Onco 41, etc...).
- Cette action a bénéficié d'une subvention de 2 600 € de la part de l'ARS.

Monsieur GIOT redonne ensuite la parole à Madame Agnès THIBAUT.

Madame THIBAUT remercie ensuite tous les membres élus du COPIL santé qui suivent cette thématique pour le Pays de Grande Sologne (2 élus par communauté de communes) : Stéphane LEROY (maire de Selles Saint Denis) et Chantal COUTAUD (1^{re} adjointe à Salbris) pour la CCSR, Jean-François LAHAYE (maire de Vouzon) et Chantal MEERSCHAUT (maire de Souvigny en Sologne) pour la CCCS, Daniel LOMBARDI (maire d'Yvoy le Marron) et Guillaume GIOT (maire de Neung sur Beuvron).

Puis, Madame la 1^{re} Vice-présidente du Pays rappelle que la réalisation d'un diagnostic territorial de santé est un préalable obligatoire à la rédaction du futur CLS. Le Pays de Grande Sologne a confié la réalisation de ce diagnostic à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir et Cher. L'année 2024 a été principalement consacrée à la réalisation de ce diagnostic, et c'est madame Nathalie Carl, directrice adjointe de l'Observatoire qui a travaillé sur ce document et qui le présente ce soir.

Madame THIBAUT rappelle aux élus que le diagnostic a coûté 20 000 € au Pays, mais que celui-ci a bénéficié d'une subvention de 16 000 € (80%) de la part de l'ARS.

Madame THIBAUT laisse la parole à Nathalie CARL pour présenter le diagnostic.

Présentation du diagnostic puis échanges dans la salle avec les élus.

2°) INFORMATIONS CRST – BILAN MI PARCOURS 2022-2025

1- DOSSIERS CRST :

Madame Agnès THIBAUT informe les élus que le prochain Bureau de Pays du mois de décembre votera les derniers dossiers CRST avant l'arrêt des comptes du CRST par la Région début janvier.

2 dossiers sont en cours de montage :

- Installation d'un jeune agriculteur, Monsieur Florian RICHARD, qui s'installe à Saint Viâtre en apiculture et vente d'escargot. L'aide portera sur la création d'un bâtiment permettant la vente à la ferme, avec miellerie, laboratoire de transformation, stockage... Monsieur RICHARD a repris une partie du cheptel de Bernard GAUCHER parti à la retraite et une partie des escargots (10 000) de Nicolas DE GUILLEBON uillebon de Vouzon, parti également à la retraite.
- Aménagements cyclables – liaison entre Chaon et Souvigny dans le cadre des boucles de la Sologne à Vélo : dossier inscrit au CRST en 2022 (environ 200 000 € - crédits inscrits au CRST).

2- BILAN MI-PARCOURS DU CRST

La Région arrête l'instruction des dossiers de demande d'aide CRST du Pays début janvier. Madame la 1^{re} Vice-présidente indique qu'il faut travailler à l'établissement du bilan mi-parcours et déposer le document avec l'évaluation et la proposition de contrat pour les 3 prochaines années, au plus tard mi-mars 2025. La Région compte 2 mois d'instruction et 1 mois et demi de circuit-visa (et négociation Pays-Région), avant adoption en commission permanente régionale en septembre 2025.

Le taux d'engagement du CRST à ce jour, avant passage des derniers dossiers de décembre, est de 53,4%.

3°) RH – DELIBERATION N°2024-30 – PARTICIPATION OBLIGATOIRE PREVOYANCE

Madame la 1^{re} Vice-présidente du Pays propose aux membres du comité syndical d'adhérer à la convention de participation obligatoire « prévoyance », proposée par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher, dans le cadre de l'application du décret n°2022-581 (projet de délibération n°2024-30 du comité syndical). Ce projet d'adhésion a été envoyé à l'ensemble des élus le 19 novembre dernier par mail, en même temps que l'ordre du jour.

La proposition de participation « prévoyance » est de 20 € par agent (les agents ne sont pas obligés d'y souscrire). Pour info, cette participation est de 20 € pour la ville de Lamotte Beuvron et la communauté de communes de Cœur de Sologne, 15 € pour Salbris et la communauté de communes de la Sologne des Rivières. La communauté de communes de la Sologne des Etangs n'a pas encore n'a pas encore délibéré.

Le coût de l'adhésion annuelle (frais de dossier + frais de gestion) s'élève à 115 €.

Il n'est pas proposé de souscrire à la complémentaire santé car le Pays de Grande Sologne avait déjà délibéré en 2012 pour un montant équivalent.

Madame Agnès THIBAULT demande s'il y a des questions. Monsieur BARDON, représentant la commune de Souvigny en Sologne, demande à quoi servent toutes ces adhésions. Madame THIBAULT répond qu'il s'agit d'une obligation légale et que toutes les collectivités sont concernées, y compris les communes. Madame Adeline KANENGIESER, directrice du Pays précise qu'il s'agit d'une participation de l'employeur à la souscription d'une assurance prévoyance, permettant par exemple le maintien de salaire dans le cas d'arrêt maladie assez long. Elle indique qu'il n'y a pas obligation pour les salariés des structures de souscrire à un contrat prévoyance.

**Délibération – n°2024-30 : ADHESION A LA CONVENTION DU CDG 41 - PARTICIPATION PREVOYANCE
COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

4°) QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

Madame THIBAULT propose ensuite aux membres du comité de découvrir sur powerpoint les projets travaillés par les services du Pays, et notamment ceux de Camille MASSIAS (cheffe de projet PVD) et Odeline MARTEAU (chargée de mission LEADER), pour valoriser les villes et villages du Pays. Pour rappel, Camille et Odeline sont toutes deux paysagistes-conceptrices.

Agnès THIBAUT demande s'il y a des questions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la 1^{re} Vice-présidente lève la séance à 20h34.

Fait à Millançay, le 26 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

Philippe AGULHON



**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

La 1^{re} Vice-présidente,

Agnès THIBAUT

